juristudiant
forum des étudiants en droit

Galops d'essai - L1

Par **lili**, le **14/10/2014** à **22:40**

Bonjour, je suis en licence 1 de droit science politique à la FLD de Lille et je n'ai pas pu aller au galop d'essai de civil. Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'il va se passer étant donné que je n'ai pas de certificat pour prouver mon absence ?

Par **bulle**, le **15/10/2014** à **07:22**

Bonjour,

Ca dépendra de la raison de votre absence...

Il faut aller voir directement la scolarité pour savoir quelles seront les conséquences.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés